

La féminisation :

1. le rôle de la grammaire ;

2. aux origines des revendications

Lingua francese per le relazioni internazionali e le pubbliche amministrazioni
(RISE-SA), a.a. 2025-2026

Prof.ssa Alida Maria Silletti

SOURCES : P. Charaudeau (2018), « L'écriture inclusive au défi de la neutralisation en français », <https://shs.cairn.info/revue-le-debat-2018-2-page-13?lang=fr> ; P. Charaudeau (2021), *La langue n'est pas sexiste. D'une intelligence du discours de féminisation*, Lormont, Le Bord de l'eau ; F. Sullet-Nylander (2021), « Féminisation linguistique et écriture inclusive: de quelques nouvelles formes langagières du français », https://www.ledonline.it/public/files/journals/9/977-6/Nouveaux-langages_05.pdf ; B. Cerquiglini (1999), *Femme, j'écris ton nom... Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*, <https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/994001174.pdf> ; D. Roman (2017), *Les présidents de la Ve République et les droits des femmes*, <https://books.openedition.org/editionschrs/13288> ; E. Viennot (2013), « La construction du monopole masculin sur la citoyenneté, 1750-1800 », <https://www.elianeviennot.fr/Articles/Viennot-citoyennes.pdf> ; M. Sineau (2010), « Les femmes et le pouvoir exécutif en France : de l'exclusion... à l'adoubement présidentiel », <https://www.erudit.org/fr/revues/rf/2010-v23-n1-rf3914/044423ar.pdf>

Quel rôle pour la grammaire ?

- Le genre est une catégorie grammaticale, tandis que le sexe est une réalité anatomique et physiologique (Goosse 1993)
- Le genre et le sexe sont des questions liées à la détermination de catégories grammaticales, à savoir des notions ou des concepts qui sont dépourvus de différenciation sexuée (Charaudeau 2021)
- À l'origine, « genre » (issu du latin) fait référence à la catégorie du « genre humain » et ce n'est qu'avec les qualificatifs de « masculin/féminin » qu'apparaît la sexuation – le genre grammatical féminin et masculin deviennent des catégories grammaticales (Charaudeau 2021)
- Sous l'impulsion des *gender studies*, le sexe biologique se mêle à la catégorie grammaticale, d'où les adjectifs « genré », « agenre », « dégenré » (Charaudeau 2021)

Donc, la catégorie grammaticale ne correspond pas à ce qu'est le référent désigné – genre grammatical (formel) vs genre sexué (portant sur la personne)

Aux origines des revendications

« *Les débats sur la féminisation vont souvent de pair avec l'avancée des femmes dans différentes fonctions et divers postes, occupés jusqu'à une période relativement récente **uniquement par des hommes*** » (Sullet-Nylander 2021 : 77)

- Une idée reçue : il est nécessaire de donner du temps au temps car les esprits n'étaient pas prêts à appliquer le principe d'égalité des sexes avant le milieu du XXe siècle, et ce n'est qu'avec le progrès, avec l'éducation et avec les femmes sur le marché du travail que la France finit par accepter les conséquences de ce principe (Viennot 2013)
- En fait, des milliers de femmes exercent des droits politiques avant 1789 et ce chiffre augmente pendant la Révolution française
- En fait, même les hommes, qui devaient être égaux en droits depuis 1789, ne le sont que théoriquement depuis 1793 mais en réalité ils ne le sont pas lors de la Terreur
- En fait, si les femmes sont exclues de l'égalité, les hommes en sont bien conscients et ne s'appuient que sur une culture commune qui se développe auprès des hommes cultivés du XVIIIe siècle, que la philosophie des Lumières renforce et que tous les régimes suivants perpétuent – la France n'accorde pas le droit de vote aux femmes *via* le Parlement mais *via* une ordonnance du gouvernement provisoire du général de Gaulle en 1944 (Viennot 2013)

Aux origines des revendications

- En théorie, la « régénération » de la Nation par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789) devrait passer par l'abolition des privilèges et des marques de distinctions sociales, mais tel n'est pas le cas bien que tout le monde soit persuadé à l'époque que les femmes sont des citoyennes (Viennot 2013)
- Les associations de citoyennes de l'époque sont créées pour associer davantage de femmes et pour prendre en charge les activités traditionnellement dévolues aux femmes, comme l'assistance aux pauvres, l'éducation primaire et celle des filles (Viennot 2013)
- Ce n'est qu'après avoir constaté qu'elles sont exclues des pouvoirs progressivement accordés aux hommes, que les femmes sous la Révolution soulignent l'inconséquence des députés à l'Assemblée nationale – Olympe de Gouges décline au féminin le texte fondateur des droits de l'homme par la Déclaration des Droits de la femme et de la citoyenne, en septembre 1791

Aux origines des revendications

- La Constitution de 1792 ne fait pas de précisions entre « citoyen » et « citoyenne », mais la définition du citoyen, constamment désigné au masculin, est d'un sujet actif (et non pas passif), majeur (et non pas mineur), domicilié (et non pas étranger), qui n'est pas serviteur, potentiellement éligible, prêt à remplir des fonctions politiques... donc un homme
- Les hommes en position de décider choisissent de repousser les femmes hors de la sphère politique, malgré les protestations des femmes et malgré le soutien manifeste de beaucoup d'hommes en France, et malgré les rares protestations des hommes à cet égard (Viennot 2013)
- La grande majorité de ces hommes occupent des emplois prestigieux et fermés aux femmes, en vertu de règlements mis au point depuis le XIV^e siècle et liés aux diplômes universitaires, réservés aux hommes : ils sont juristes, médecins, intendants, professeurs, ecclésiastiques – des professions dont il n'y a aucune raison d'exclure les femmes, si ce n'est le profit, le prestige et le pouvoir qu'en retirent les bénéficiaires (Viennot 2013)

Aux origines des revendications

- Le débat sur la féminisation est lié aux droits des femmes en société et en politique (Roman 2017)
- Sous la 5^e République (1958-), la volonté politique n'a pas été favorable aux femmes en raison de divers facteurs (Sineau 2010) :
 - ce n'est pas la volonté populaire mais le Président de la République qui nomme le Premier ministre et, sur proposition de celui-ci, les autres membres du gouvernement (art. 8, Constitution de la 5^e République) ;
 - les ministres peuvent être nommés en dehors du Parlement, parmi les hauts fonctionnaires, généralement formés à l'ENA (École nationale d'administration, créée en 1945, ouverte aux deux sexes, mais à laquelle peu de femmes postulent) ;
 - aux élections législatives, le cumul des mandats est possible, d'où des représentations archétypales des personnes élues qui handicapent les femmes
- La volonté de l'exécutif de féminiser le gouvernement devient, surtout depuis les revendications paritaires de Mai 1968, une constante de toutes les majorités, de gauche et de droite, même si la tendance à rééquilibrer le pouvoir au bénéfice des femmes obéit à une certaine logique gauche/droite (Sineau 2010)

Aux origines des revendications

- Sous la présidence de Charles de Gaulle (1958-1965; 1965-1969), les femmes au gouvernement représentent l'exception : sur les sept gouvernements qui se succèdent de 1959 à 1969, seuls trois comportent une femme, par ailleurs des secrétaires d'État reléguées dans le social et l'éducation – Charles de Gaulle avait des femmes une vision traditionnelle de mère et d'épouse (Sineau 2010)
- La sous-représentation des femmes se répète également sous la présidence de Georges Pompidou (1969-1973) – « les quinze premières années de la Ve République sont pour les femmes une véritable « traversée du désert » : à leur quasi-absence du gouvernement correspond leur quasi-absence de l'Assemblée nationale où elles ne sont qu'une minorité » (Sineau 2010, p. 86)
- 1974 : l'élection de Valéry Giscard d'Estaing marque l'étape première de l'ascension ministérielle des femmes pour des raisons tant politiques (revendications féministes, dans le contexte de l'après Mai 68) que liées à la personnalité du Président de la République (48 ans, représentant de la droite libérale) – une « chance pour la France », le symptôme d'un changement profond de société, la proportion des femmes dans le personnel gouvernemental passant à 9,5 %, contre 2,4 % sous la présidence de Charles de Gaulle et 3,0 % sous la présidence de Georges Pompidou (Sineau 2010)
- Pourtant, une attitude conservatrice sur le fond relève de la présidence Giscard : peu de femmes et les femmes ministres sont au bas de la hiérarchie et dans les secteurs socioéducatifs – seules deux sur neuf sont ministres à part entière (dont Simone Veil, ministre de la Santé), une seule est ministre déléguée, les autres sont secrétaires d'État
- Pourtant, la féminisation du gouvernement plaît à l'opinion : la popularité de Simone Veil (1975, loi sur l'IVG, interruption volontaire de grossesse) et la candidature à la présidentielle d'Arlette Laguiller (Lutte ouvrière, extrême gauche)

Aux origines des revendications

- Ainsi, dans le cadre de la 5^e République française, les droits des femmes s'inscrivent dans
 - les droits reproductifs (loi du 28 décembre 1967 autorisant la vente de la pilule contraceptive et loi du 17 janvier 1975 relative à l'interruption volontaire de grossesse, IVG) ;
 - et, progressivement, dans l'égalité familiale et professionnelle...
- Tournant des années 1980 : François Mitterrand, candidat unique de la gauche, met l'accent sur la cause des femmes en faveur de la modernisation des rapports sociaux de sexe – des « immigrées de l'intérieur » victimes de discriminations (Roman 2017)
- Une douzaine de ses 110 propositions électorales concerne directement les femmes, dont l'égalité professionnelle, l'information sur la contraception, la révision de l'obtention de l'IVG, les conditions de paiement des pensions alimentaires, le statut des agricultrices
- 1981 (gouvernement Mauroy) : création d'un Ministère des Droits de la femme, chargé de « promouvoir les mesures destinées à faire respecter les droits des femmes dans la société, à faire disparaître toute discrimination à leur égard et à accroître les garanties d'égalité dans les domaines politique, économique, social et culturel » - bien que ses réalisations restent inégales ... (Roman 2017)

Aux origines des revendications

- 1984 : Yvette Roudy, ministre des Droits de la femme, crée une commission chargée de la féminisation des noms de métier pour mettre fin à l'invisibilité linguistique des femmes (Sullet-Nylander 2021) – le déplacement de la question des femmes sur le plan politique et l'émergence du thème de la « parité »
- Sous le premier mandat de François Mitterrand (1981-1988), six femmes sont nommées ministres en 1981 (15 %), d'où une augmentation constante de la représentation des femmes, même si de façon non linéaire (Roman 2017)
- Sous le second mandat de François Mitterrand (1988-1995), en 1991, Édith Cresson est la première femme nommée Première ministre, mais elle fera l'objet d'une campagne de dénigrement et de misogynie engendrant la fin de son gouvernement en 1992 (Sineau 2010)
- Dès la fin du XXe siècle, tant le nombre de femmes nommées que leurs ministères deviennent de plus en plus importants en raison des alternances politiques dues aux cohabitations : le travail, le secteur Europe, l'environnement, au-delà des fonctions sociales et de l'éducation – de nouveaux postes qui demandent de nouvelles appellations : le processus de féminisation des noms se confirme malgré des oppositions

Aux origines des revendications

- Circulaire du 21 novembre 2017 relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiés au Journal officiel de la République française
- D'où, entre 2017 et 2018, le débat sociétal, diffusé par les médias, d'après lequel la langue serait porteuse d'inégalités ... (Manesse, Siouffi 2019)
- Des questions qui existent depuis l'Antiquité, mais qui reçoivent une impulsion nouvelle dans la mouvance du mouvement *Me-Too* de l'automne 2017 (Sullet-Nylander 2021)
- 8 mars 2024 : Loi constitutionnelle relative à la liberté de recourir à l'interruption volontaire de grossesse – inscrite dans la Constitution (art. 34)
- « En réalité, la langue n'est qu'un terrain de plus où s'est menée la guerre du savoir : non le savoir gratuit, celui qui enrichit intimement la personne, mais le savoir comme clé du pouvoir » (Viennot, 2013, p. 110)
- La féminisation des nom - un débat autour de diverses positions et de trois aspects :
 1. la **démasculinisation** ;
 2. la **féminisation** ;
 3. la **neutralisation** (Sullet-Nylander 2021)